



#### **ABP Vie**

Société Anonyme au capital social de 110 943 568 euros -  
399 430 693 RCS Paris

#### **ABP Prévoyance**

Société Anonyme au capital social de 8 433 250 euros -  
352 259 717 RCS Paris

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité  
de contrôle prudentiel - 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09

#### **Natixis Interépargne**

Société Anonyme au capital de 8 890 784 euros -  
692 012 669 RCS Paris

Natixis Interépargne est intermédiaire d'assurance,  
immatriculée à l'ORIAS sous le numéro : 10 058 367

**[www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com)**

Sièges sociaux : 30, avenue Pierre Mendès France -  
75013 Paris



© Photo : webphotographer/Gettyimages - Document non contractuel - Réf. : DEPDSE+0260511.

## **Double Sécurité Épargne Salariale Plus**

# Plus de sécurité, plus de sérénité

BANQUE DE FINANCEMENT & D'INVESTISSEMENT  
ÉPARGNE  
SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS



# DOUBLE SÉCURITÉ ÉPARGNE SALARIALE PLUS

Dans la vie, on ne peut jamais tout prévoir. Quand un décès survient, cela implique un certain nombre de dépenses, mais surtout des délais parfois longs avant que ne soient réglées les différentes démarches liées à la succession.

## Avec Double Sécurité Épargne Salariale Plus, vous avez l'assurance d'un capital doublé<sup>(1)</sup> en cas de décès.

**Double Sécurité Épargne Salariale Plus** est un contrat de prévoyance qui vous permet d'assurer votre épargne salariale et votre épargne retraite<sup>(2)</sup>.

En cas de décès, il sera versé au(x) bénéficiaire(s) que vous aurez librement désigné(s), un capital égal à votre épargne détenue<sup>(1)</sup>, sans attendre le règlement de la succession.

**Plusieurs options/versions vous sont proposées** pour bénéficier de l'assurance Double Sécurité Épargne Salariale Plus (cotisations annuelles TTC en vigueur au 01/09/10) :

Options	Épargne Salariale hors PERCO	Épargne Salariale avec PERCO
Décès par accident	11,45 € / an	17,15 € / an
Décès par accident ou maladie	52,75 € / an	79,15 € / an

Votre cotisation sera ensuite prélevée sur votre compte bancaire, postal ou de Caisse d'Épargne, une fois par an le 5 du mois suivant la date anniversaire de la signature de votre contrat.

### Important

**Le capital supplémentaire transmis est exonéré de tous impôts et droits de succession<sup>(3)</sup> et ce, même en cas de transmission du capital à des personnes non exonérées de droits dans le cadre d'une succession classique.**

### Exemple

Christian Durois dispose d'un capital Épargne Salariale et a adhéré au contrat d'assurance « Double Sécurité Épargne Salariale Plus » pour une cotisation annuelle de 11,45 € (option épargne salariale hors PERCO).

Au jour de son décès (par accident), son capital Épargne Salariale (hors PERCO) s'élève à 9 150 €.

Sa famille ou ses proches percevront :

<b>9 150 €</b>	▶ montant du capital épargné (hors prélèvements sociaux)
<b>+</b>	
<b>9 150 €</b>	▶ assurance exonérée de tous impôts et droits de succession <sup>(3)</sup>
<hr/>	
<b>18 300 €</b>	au total, soit le double de son épargne détenue

### Comment faire ?

Pour bénéficier de l'assurance Double Sécurité Épargne Salariale Plus, appelez le **02 31 07 74 00** (coût d'un appel téléphonique non surtaxé), une demande d'adhésion à compléter vous sera adressée<sup>(4)</sup>.

### Pour toute information complémentaire

Internet : [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com)  
Accès sécurisé par code confidentiel

(1) Garantie limitée à 45 800 € par compte assuré avec un minimum de 750 €.

(2) PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif).

(3) Sous conditions (articles 757B et 990I du code général des impôts).

(4) Conditions nécessaires : avoir au moins 18 ans et moins de 65 ans, et être titulaire d'un compte d'épargne salariale ouvert auprès de Natixis Interepargne. Garanties selon les dispositions des conditions générales valant note d'information.